



Lu pour vous...

Animal de compagnie

[Conseils et réglementation](#)

COVID 19

[Modélisations de l'épidémie de
SARS-CoV-2](#)

[COVID-19 et animal : MAJ
05/01/2021](#)

[Point sur la situation et pourquoi
rester prudents](#)

[La durée de la réponse immunitaire
neutralisante plus longue chez les
femmes que chez les hommes](#)

[Impacts de la pandémie sur le
microbiome humain](#)

Tuberculose bovine

[Fiche maladie Tuberculose
Reconstruire les épidémies passées
à travers l'étude du génome humain](#)

Influenza aviaire

[IA le point sur la situation
Suivi IAHP en France : point au
04/02/2021
Crise sanitaire – Guide pour les VS](#)

Bulletin épidémiologique

[Numéro 90](#)

Plateforme ESA

[Actualité
Observatoire et suivi des causes
d'avortements chez les ruminants](#)

Élevage

[Élevage, biodiversité et émergences
de pandémies
Fiches BioSécurité en élevage de
porcs](#)

Bien-être animal

[MOOC : se former au bien-être des
animaux d'élevage](#)

Agriculture

[Alim'agri : Objectif souveraineté
alimentaire](#)

Santé publique

[Rappel Conso
Zootopique, le podcast d'anticipation
de l'Anses](#)

Mes démarches

[Demander une habilitation sanitaire
Établir un CVI](#)

Edito

Ce 21^{ème} numéro d'*Info Vétéo* est également le 1^{er} émanant de la DDETSPP puisque depuis le 1^{er} avril la DDCSPP a fusionné avec l'unité départementale de la DIRECCTE qui traite entre autres de l'emploi, la formation professionnelle, de réglementation du travail et de l'accompagnement des entreprises. La nouvelle structure, bien que ne s'occupant plus de jeunesse, sport et vie associative (le service correspondant étant désormais rattaché à l'inspection académique de l'éducation nationale), voit de fait son champ d'activité s'élargir et son effectif est de 70 agents.

Néanmoins, le lien avec la profession vétérinaire sera maintenu et j'ai même souhaité qu'*Info Vétéo* évolue pour vous offrir une meilleure information. Ainsi, dorénavant, vous disposerez non seulement d'une version en format pdf d'*Info Vétéo*, mais également de sa version en format « web » vous permettant de retrouver facilement l'historique des informations diffusées (cf. liens [Site Web "Info Vétéo"](#) dans lettre en format "web"). Bien sûr toute l'équipe reste à l'écoute de vos remarques sur cette évolution.

Je terminerai en voulant saluer David HICHAM, chef du service en charge de la sécurité sanitaire des aliments qui a rejoint la DGAL au MAA mi-juin. Son travail a été particulièrement apprécié. Jean-François DESMARTIN, ingénieur, assurera l'intérim dans l'attente de la nomination d'un remplaçant vétérinaire.

Thomas CLÉMENT

Actualités

Accord final sur le brexit (avec ses impacts en santé animale et sur l'exercice vétérinaire).

L'accord post-brexit de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne du 30 avril 2021.

Pour le transport des animaux de compagnie, la réglementation concernant les voyages temporaires de l'UE vers le Royaume-Uni avec retour dans l'UE ne subit aucune modification. En revanche, dans le sens UK - UE, le passeport européen délivré au Royaume-Uni n'est plus accepté. Il faut donc prévoir un certificat signé par un vétérinaire officiel britannique datant de moins de 10 jours et valable pour un séjour d'une durée maximale de 4 mois dans l'UE.

Concernant l'exercice vétérinaire en France, la nationalité d'un pays de l'UE (ou de l'EEE) est exigée à partir du 1^{er} janvier 2021, sans effet rétroactif. Toutefois, à l'avenir, une réciprocité pourrait être envisageable (comme pour la Suisse). Les règles françaises sur la détention du capital et les formes juridiques des sociétés d'exercice sont brièvement décrites dans cet accord, ainsi que celles des autres pays de l'UE.

Les animaux ou les produits importés du Royaume-Uni doivent être conformes aux exigences sanitaires de l'UE et réciproquement. Chaque partie (UE ou UK) est cependant libre de fixer son propre niveau d'exigences sanitaires à l'importation.

Au sujet du bien-être animal, les deux parties s'engagent à coopérer, notamment au sein de l'OIE, pour fixer des normes internationales pour l'élevage des animaux de rente, leur transport et leur abattage.

Vous avez reçu...

NEANT

Numéros utiles...

- Préfecture : 03 84 77 70 00

Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DDCSPP

- Abattoir à Luxeuil-les-Bains : 03 84 40 21 13

Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables

- Equarrissage (Atemax) : 0800 600 300 ou 0825 771 281

- LDVH 70 : 03 84 95 77 70 Jours fériés et we (P. LE HONG) pierre.le-hong@haute-saone.fr

Arrivées/Départs...

Arrivée : NEANT

Départs : Mireille NOLIN, secrétaire (cf. édito du n° précédent d'info véto)
David HICHAM (chef du service en charge de la sécurité sanitaire des aliments)

Échéances prochaines...

Formations continues en région :

[Cliquer pour voir les propositions de formations continues.](#)

Donnez votre avis ou faites des propositions...

philippe.brusset@haute-saone.gouv.fr

La DDCSPP 70 recrute

Tout au long de l'année, la DDCSPP est susceptible de recruter des vétérinaires pour diverses missions notamment d'inspection (abattoir et/ou atelier de traitement de gibier), ou de certification à l'exportation. Si vous êtes intéressé à court ou moyen terme, n'hésitez pas à vous manifester.

Contact : Thomas CLEMENT
(Tél : 03 84 96 17 03)

Sur l'antibiorésistance, les deux parties « s'engagent à promouvoir une utilisation prudente et responsable des antibiotiques dans l'élevage et les pratiques vétérinaires », notamment à travers une approche « One Health ».

Cas particulier de l'Irlande du Nord.

La libre circulation est maintenue avec l'Irlande du Nord qui conserve la législation de l'Union européenne, ses contrôles officiels étant reconnus dans l'UE. En revanche, les accords commerciaux conclus entre l'UE et les pays tiers ne s'appliquent pas à l'Irlande du Nord, car celle-ci est intégrée au territoire douanier du Royaume-Uni.

Dispositifs incitatifs pour l'installation de vétérinaires

La campagne de prophylaxie s'est réalisée dans un contexte sanitaire difficile, accentué par le déficit en vétérinaires praticiens. Cette situation risque d'impacter le niveau sanitaire du département. La DDETSPP est, elle aussi, en recherche régulière de vétérinaires pour assurer des missions de service public, comme la certification à l'exportation et les échanges européens d'animaux vivants et de produits d'origine animale. Enfin, ce manque de vétérinaires rend la charge de travail de ceux en activité difficilement tenable sur le long terme.

C'est pourquoi un dispositif a été proposé par décret du 11 mai 2021 afin d'attirer de nouveaux confrères dans les territoires où ils ne sont plus assez nombreux, comme en Haute-Saône. Il permet aux collectivités territoriales d'aider financièrement à l'installation ou au maintien de vétérinaires dans ces zones.

Pour en savoir plus : décrets [n°2021-578](#) et [n°2021-579](#) du 11 mai 2021

Point d'amélioration

Contrôles conditionnalité – paquet hygiène

Lors de contrôles conditionnalité dit paquet hygiène, plusieurs vérifications sont réalisées en fonction des productions, dont la pharmacie en élevage. A ce titre, les contrôles portent en particulier sur la tenue du registre d'élevage, la conservation et l'utilisation des médicaments (respect des dates de péremption par exemple). Des non-conformités sont régulièrement relevées sur ces points.

Les vétérinaires sont des interlocuteurs privilégiés auprès des éleveurs et des piqûres de rappel sont toujours utiles, en particulier la sensibilisation sur les bonnes pratiques en pharmacie vétérinaire dans un objectif de meilleure efficacité du principe actif et de lutte contre l'antibiorésistance.

Au-delà de ces aspects vétérinaires, le relevé de non-conformités peut entraîner des réductions non-négligeables qui s'appliquent sur l'ensemble des aides de la PAC soumises à la conditionnalité pouvant aller de 1% à 20% en fonction des anomalies et de leurs gravités (absence de registre,...).

Pour en savoir plus : [Fiche conditionnalité 2021 – Sous-domaine « Santé – Productions animales »](#) [Fiche Santé animaux I – Paquet hygiène relatif aux productions primaires animales](#)

Bilan

Visites sanitaires Equines

	2020	2021
Saisies	57	83
Prévisionnelles	88	183
Taux de réalisation	65 %	45 %

Elles concernent tous les détenteurs de 3 équidés ou plus, avec une première campagne allongée à trois ans au lieu de deux (taux national insuffisant en 2020).

Les chiffres de la Haute-Saône l'an passé sont supérieurs à la moyenne nationale (33 % de réalisation). En 2021, 95 visites ont été ajoutées suite à la mise à jour des détenteurs. Dès lors, le taux du département au premier semestre est descendu à 45 % mais reste conforme à la moyenne nationale de 44 %.